

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site internet :

logo  
entreprise

# FICHE D'AUTOCONTRÔLE CET SUR AIR EXTRAIT

## INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

## INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

Le (date) :

## À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

**Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.** Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

## L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES

1



CONCEPTION  
DIMENSIONNEMENT

2



PRÉPARATION  
DE CHANTIER

3



TRAVAUX

4

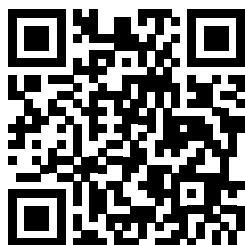


MISE AU POINT  
MISE EN SERVICE

5



RÉCEPTION



## CHECK'RÉNO

Le suivi de chantier avec Check Réno  
Remplissez et éditez directement vos  
fiches d'autocontrôle et PV de réception  
via l'application web  
<https://www.prorenouvellement.fr/documents/checkreno>

## ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

1. Le CET correctement dimensionné (couverture des besoins d'ECS sans sollicitation de l'appoint) ?
2. Dimensionnement des gaines conforme aux préconisations du fabricant (respect des longueurs et du nombre de coude)s ? **RGE**

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

## ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

3. Eloignement du CET des pièces sensibles (chambres, salon) pour minimiser le risque de gênes acoustiques ?
4. Implantation du CET optimisée par rapport au réseau existant (la contenance du réseau entre la sortie de l'appareil et le point de puisage le plus éloigné doit être inférieure à 3 litres) ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

## ETAPE 3 TRAVAUX

5. Chauffe-eau autoportant si capacité supérieure à 200 litres ? **RGE**
6. Support et fixations sur la paroi adaptés au poids de l'appareil en eau ?
7. Distances de dégagement autour du CET conformes aux spécifications du fabricant ?
8. Appareil posé à la verticale (dans la plage de tolérance spécifiée par le fabricant) ?
9. Présence de raccords isolants diélectriques si les canalisations sont métalliques ? **RGE**
10. Groupe de sécurité présent et correctement raccordé au réseau d'évacuation d'eaux usées ? **RGE**
11. Limitation de température de l'ECS aux points de puisage à risque (pièces destinées à la toilette) ? **RGE**
12. Mitigeur thermostatique ou dispositif limiteur de température avec clapet anti-retour sur l'eau froide et l'eau chaude pour éviter la recirculation ? **RGE**
13. Chauffe-eau thermodynamique alimenté sur une ligne spécifique ?
14. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ? **RGE**
15. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30 mA ? **RGE**
16. Calibre et type du disjoncteur divisionnaire conforme aux spécifications du fabricant ?
17. La résistance électrique d'appoint n'est pas alimentée directement depuis le tableau ?

... suite page suivante

Conforme Non conforme/  
Non vérifiable Sans objet**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité  
dans les grilles d'audit RGE  

**18.** Raccordement à la terre du chauffe-eau thermodynamique et mesure de la résistivité. La valeur mesurée doit être proche de celle obtenue lors de la mesure de résistivité réalisée sur la tuyauterie ?

**19.** Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs assurée ? **RGE**

**20.** Liaison équipotentielle réalisée au niveau des éléments métalliques (Masse métallique du ballon ,de la résistance d'appoint,...) ? **RGE**

**21.** Vérification d'absence de point bas et de contre-pente ?

**22.** Isolation des conduits aérauliques ? **RGE**

**23.** Les traversées de parois ne dégradent pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

**24.** Le CET est compatible avec le type de réseau de VMC sur lequel il est raccordé (longueurs de raccordement aéraulique respectent les longueurs maximales spécifiées par le fabricant) ? **RGE**

**25.** Traitement de l'écoulement des condensats ?

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)


## ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

**26.** Mise en eau du CET réalisée ?

**27.** Mise sous tension réalisée ?

**28.** Abscence de transmission de vibrations du CET vers les conduits aérauliques ?

**29.** Extraction d'air aux bouches conforme ?

**30.** Test de l'écoulement des condensats jusqu'à une attente de vidange ?

**31.** Paramétrage de la régulation conforme aux attentes du client ?

**32.** Paramétrage de la température de consigne conforme ?

**33.** Programmation horaire conforme aux attentes du client ?

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)


... suite page suivante

**ETAPE 5**  **RÉCEPTION**

34. Remise de la documentation technique en langue française de l'appareil installé (ex: notices d'utilisation, notice d'entretien) ? **RGE**
35. Un interrupteur différentiel 30 mA est présent en amont des circuits électriques de l'installation ? **RGE**
36. Remise d'un rapport de mise en service ?
37. Le client est informé des précautions d'utilisation de l'installation (prise en main) ?
38. Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ?
39. Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation ?

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur [www.proreno.fr](http://www.proreno.fr)

